

Avis au public
EAU/AUT/24/0980

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Gestion des eaux dans le cadre de l'élargissement du tronçon C1 de l'A3 entre le Viaduc de Livange et la Croix de Bettembourg.

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/24/0980 de la part de l'Administration des Ponts et Chaussées-Division des Travaux Neufs concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'élargissement du tronçon C1 de l'A3 entre le viaduc de Livange et la Croix de Bettembourg.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier électronique du 15 novembre 2024.

Fait à Bettembourg, le 18 novembre 2024.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

